

TAXES



- TAXE FONCIERE (bâti) : 46 %
- TAXE FONCIERE (non bâti) : 61,44 %
- TAXE D'HABITATION : 11,34 %

Les taxes restent inchangées et sont fixes depuis 2016.

SUBVENTIONS

SOCIETE DE CHASSE	400
COMITE DES FETES	300
AL BASKET MESNAC	300
MALISSMISS	400
COUP D'THEATRE	300
MESNAC RANDO	300
NOS ENFANTS PAPOTENT	300
ADMR	450
AFM (Téléthon)	100
LES RESTAURANTS DU CŒUR	100
DIVERS	100



OCTOBRE ROSE

La vente des objets divers dans le cadre d'Octobre rose a rapporté la somme de 350 euros qui a été reversée à la ligue contre le cancer.





HORAIRES D'EXTINCTION DES LAMPADAIRES



Du Lundi au Dimanche

- du 1er mai au 15 septembre
pas d'éclairage public
- du 16 septembre au 30 avril
extinction de 22h30 à 6h30

LA CAGUILLE PIZZA CUISSON DANS LE FOUR A PAIN

Le 13 Septembre 2024 le four à pain de Pain Perdu sera allumé et les pizzaiolos de la cagouille y feront cuire leurs pizzas pour votre plus grand plaisir.

Pour les contacter 07.71.57.80.29 par sms jusqu' à 17h.
appels à partir de 17h les jours de présence.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANTS DE PORTE ET CANIVEAUX



Votre municipalité vous invite à faire un effort collectif et citoyen afin de maintenir notre village propre et accueillant. Dans cet objectif, il est demandé à chacun d'entre vous, propriétaire ou locataire, d'entretenir trottoirs, devants de porte et caniveaux sur toute la longueur de votre habitation et en toute saison.

Agissons ensemble pour préserver notre cadre de vie

LE NETTOYAGE COMPREND
~BALAYAGE
~DÉSHERBAGE
~DÉMOUSSAGE
~DÉNEIGEMENT
~RAMASSAGE DE FEUILLES



Depuis le 1er Janvier 2017, la loi interdit d'utiliser des produits phytosanitaires, l'entretien doit donc se faire de façon naturelle, soit par arrachage, binage ou encore avec de l'eau chaude.

L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE EST L'AFFAIRE DE TOUS

LE RECENSEMENT



BIEN PREPARER TON RECENSEMENT EN 5 ETAPES

ETAPE 1 : Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou de tes responsables légaux.

ETAPE 2 : Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille.

ETAPE 3 : Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et **OBLIGATOIREMENT** un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail.

ETAPE 4 : L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (LA MAIRIE N'EN DELIVRERA PAS D'AUTRES EXEMPLAIRES).

ETAPE 5 : Félicitation!!! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen.
Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans.

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet Professionnel...)

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail en t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donné au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 BD du colonel BARTHAL
BP 90647
86000 POITIERS

e-mail: csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr
tel: 09.70.84.51.51

TRAVAUX



L'entreprise DUMAS TP a réalisé un plateau ralentisseur à l'entrée du gymnase, rue des sables, à Vignolles pour la somme de 9 324 euros TTC.

Une subvention de 3 885 euros nous a été accordée par le département pour financer ces travaux.



Réfection de la rue du château d'eau, à Pain Perdu, par l'entreprise COLAS pour un montant 24 702 euros TTC.



BP BATIMENT a refait la toiture de l'atelier à Vignolles pour un montant de 14 411.76 euros TTC.



Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !



Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale
d'identité ou ton passeport,
ton livret de famille et un
justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton
recensement, tu seras
convoqué pour effectuer
ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et
concours (grandes écoles, entrées dans la
fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même
dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai
légal

LES CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES À VOTRE SERVICE

SERVICE GRATUIT

RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL

Des difficultés pour utiliser votre téléphone, votre ordinateur ou votre tablette ?

Nous sommes là pour vous aider.

SUR RENDEZ-VOUS

Aide à l'**utilisation de votre matériel** (téléphone, ordinateur, tablette)



Aide pour la **navigation sur Internet**, la **création** et la **gestion** d'une boîte mail, l'**utilisation d'applications**, etc.

Aide pour la **création de comptes** sur les sites administratifs et comment y **naviguer**



Votre conseillère numérique sera présente
à MESNAC

Les lundis

27 janvier, 10 mars et 7 avril
de 14h à 17h

Les mercredis

15 janvier, 12 février
et 26 mars 2025
de 14h à 17h

APPELEZ POUR PRENDRE RDV



Michèle Ladik - Conseillère Numérique
06.11.72.08.90 ou michele.ladik@grand-cognac.fr



DOMICILE POSSIBLE SOUS CONDITION



Les conseillères numériques de Grand Cognac
conseiller.numerique@grand-cognac.fr



Permanences & Ateliers numériques - Grand Cognac

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie

FRAIS D'ELECTRICITE



Suite à la forte hausse des tarifs de l'électricité, le conseil municipal a décidé de prendre des mesures afin de réduire les factures de la commune:

- Extinction de l'éclairage public de 22h30 à 6h30 l'hiver et totalement l'été à partir du 1er mai
- Le chauffage du gymnase est réglé à 16 et 18 degrés avec mise en route et extinction à distance pour limiter le fonctionnement (une réunion informative a été organisée pour prévenir tous les présidents d'associations)
- Les illuminations de Noël n'ont été allumées que du 16 décembre 2022 au 6 janvier 2023
- A compter du 1er janvier 2023 les personnes qui loueront la salle des fêtes paieront, en plus, un forfait d'électricité.



LIEU DIT " LES FOSSES"

Au vu de l'habitat qui se rapproche plus d'une agglomération que d'un lieu-dit, considérant la vitesse excessive des automobilistes sur la départementale D55, considérant le nombre important de riverains le long de la D55, considérant le nombre important d'enfants se déplaçant à pied pour rejoindre l'arrêt de bus, le conseil municipal a décidé de passer le lieu-dit "les fosses" en agglomération.



Ainsi la vitesse autorisée passera de 70 à 50 km/h.

Un panneau d'entrée et de sortie d'agglomération sera prochainement posé.

PROJET

Le conseil municipal réfléchit sur un projet d'aménagement de la D55 du carrefour de la mairie jusqu'aux fosses.

IMPRIMANTE

La société BSI du groupe "séquences" nous a proposé de racheter le contrat du photocopieur de la mairie et de repartir sur un nouveau contrat. Ce qui nous permet d'effectuer une économie de 4935 euros sur le contrat complet de 5 ans.



LAMPADAIRES

Lorsque vous constatez qu'un lampadaire de l'éclairage public ne fonctionne plus voici la procédure:

- Relever le numéro du poteau défaillant inscrit dessus (IE)
- Appeler la mairie

NE COMPTÉZ PAS SUR LE VOISIN POUR LE FAIRE. VOUS RISQUEZ DE RESTER LONGTEMPS SANS LUMIERE. MIEUX VAUT ÊTRE PLUSIEURS A LE SIGNALER AINSI LE DEPANNAGE SERA PLUS RAPIDE.

Si les lampadaires sont allumés dans la journée, c'est que l'entreprise fait une intervention.

La mairie n'est pas responsable du délai de réparation. Nous vous demandons donc d'être patient .



MEDAILLE

Benoît GAUVIN notre employé communal a reçu de M. le Maire, la médaille du travail, pour 30 ans de service au sein des communes de Cherves puis de Mesnac.

REFERENTS COMMUNAUX DE LA GENDARMERIE



L'adjudant titulaire GUIRAUD et le gendarme adjoint volontaire WITTERS sont nos référents communaux à la gendarmerie.

CAMION DE PIZZA " LA CAGUILLE "



Changement de jour

Sur le parking de la mairie, à côté de la salle des fêtes, le camion de pizza "la Cagouille" viendra s'installer tous les lundis à compter du 1er mars.

Des flyers sont disponibles à la mairie.

Pour les joindre: 07.71.57.80.29

N'hésitez pas à réserver vos pizzas à partir de 18 H (appel) ou par sms dans la journée.



HABITANTS DE MESNAC, VOUS EST IL POSSIBLE, DE METTRE LES NOMS, SUR LES BOÎTES AUX LETTRES, AFIN DE FACILITER, LE TRAVAIL DE NOS EMPLOYES COMMUNAUX.

MERCI !



COGNAC

BURIE

	ÉTÉ du 1er avril au 30 septembre	Hiver
Lundi	9h à 12h / 14h à 18h	9h à 12h / 14h à 17h
Mardi	9h à 12h / 14h à 18h	9h à 12h / 14h à 17h
Jeudi	9h à 12h / 14h à 18h	9h à 12h / 14h à 17h
Vendredi	9h à 12h / 14h à 18h	14h à 17h
Samedi	9h à 12h / 14h à 18h	9h à 12h / 14h à 17h30

Lundi	9h à 12h / 14h à 18h
Mardi	9h à 12h / 14h à 18h
Mecredi	9h à 12h / 14h à 18h
Vendredi	9h à 12h / 14h à 18h
Samedi	9h à 12h / 14h à 18h
Dimanche	9h à 12h



Interdiction du brûlage des déchets verts ménagers en Charente

En application de l'arrêté préfectoral du 1er avril 2022 relatif à la prévention des incendies de plein air, le brûlage des déchets verts est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.

Les déchets de débroussaillage, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussailllements, etc..., qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises ou d'administrations sont considérés comme des déchets ménagers.

Leur brûlage est par conséquent interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente quelle que soit la période de l'année.

A l'inverse, les viticulteurs peuvent brûler les déchets de leurs vignes, après déclaration auprès de la mairie.





STOP AU BRUIT

Il est rappelé que tous types de bruits réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit (Tondeuse à gazon, tronçonneuse ...) de même, un aboiement continu, une mobylette qui pétarade sont autant de nuisances portant atteinte aux relations de voisinage.

Un arrêté préfectoral régit les plages horaires qu'il convient de respecter si vous devez occasionner des nuisances sonores :

- Les jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30
- Les samedis : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

N'hésitez pas à prévenir vos voisins si vous envisagez des festivités un peu bruyantes



Download from
Dreamstime.com

© 2017/2018
Freemove Design Limited Dreamstime.com

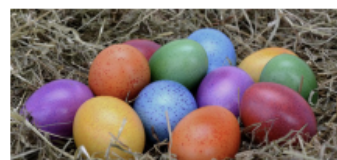


Afin de garder un bon esprit de voisinage et de trouver un compromis entre voisins, nous vous demandons d'informer vos voisins de leurs nuisances éventuelles à votre égard, avant d'envisager une plainte à la mairie.

EVENEMENTS A VENIR SUR LA COMMUNE



PAQUES



Après le succès rencontré en 2022, la municipalité et l'association Mesnac Rando, vous proposent de revenir faire une chasse aux oeufs géante.

Dimanche 9 avril, dans la matinée, nous vous attendons, pour chercher les oeufs qui auront été cachés par les lutins de pâques.

Des flyers vous seront distribués dans vos boîtes aux lettres, pour vous indiquer l'heure de nos retrouvailles dans le jardin de la mairie.

Venez nombreux, petits et grands, pour retrouver les oeufs colorés et les fameux oeufs en or, donnant droit à une super surprise.

RDV LE DIMANCHE 9 AVRIL



FÊTE DE LA MUSIQUE

Mercredi 21 juin, nous vous attendons dans le jardin de la mairie pour célébrer la fête de la musique en chansons.

Un Karaoké animé par Astrid Boop vous sera proposé autour d'un pique nique géant.

Tables et chaises seront mis gratuitement à votre disposition, ainsi que des barbecues si vous souhaitez cuire vos viandes et autre.

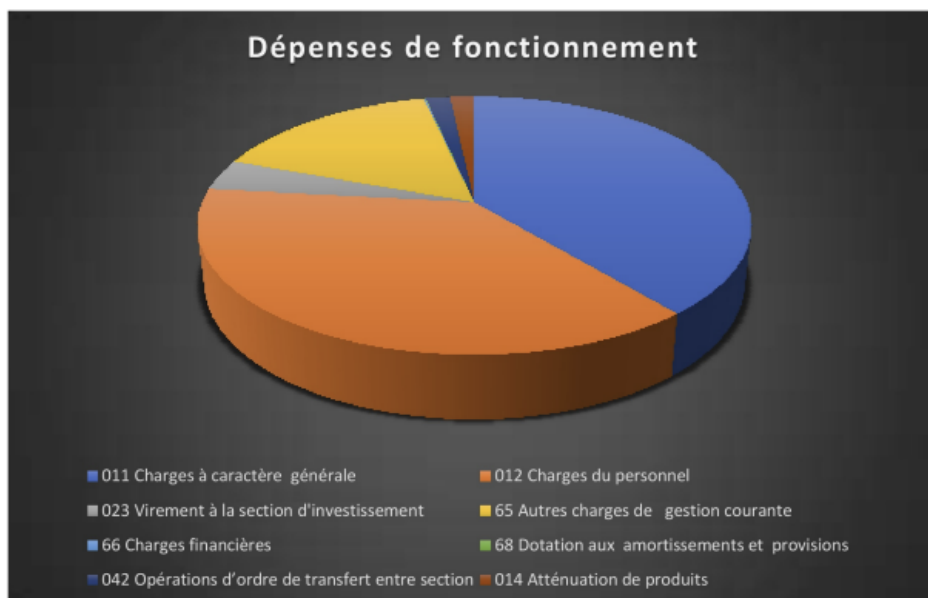
Venez nombreux, seul, entre amis ou en famille, chanter et vous amusez pour cette journée musicale.

RDV LE MERCREDI 21 JUIN



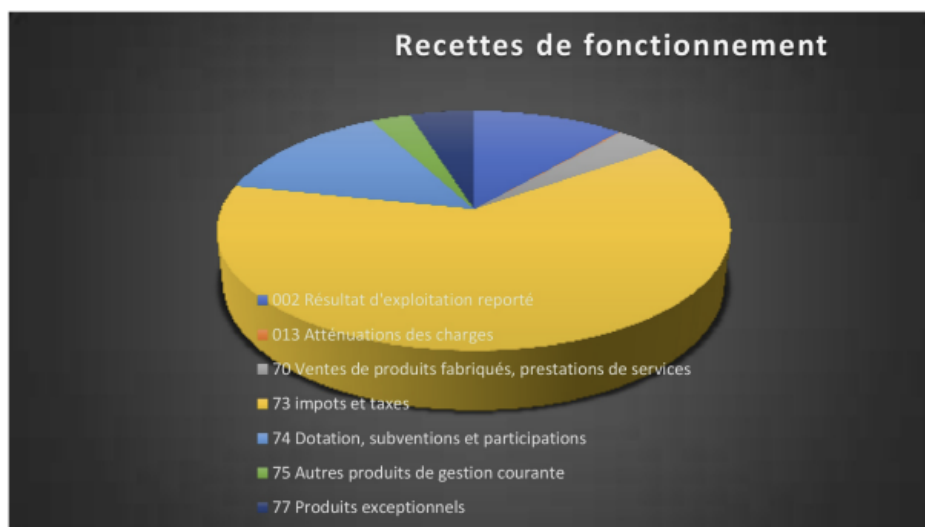
BUDGET

Dépenses de fonctionnement	
	(Montants en €)
011 Charges à caractère générale	138 100,00
012 Charges du personnel	134 200,00
023 Virement à la section d'investissement	13 868,18
65 Autres charges de gestion courante	56 160,00
66 Charges financières	355,00
68 Dotation aux amortissements et provisions	144,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 005,00
014 Atténuation de produits	6 000,00
Total	354 832,18

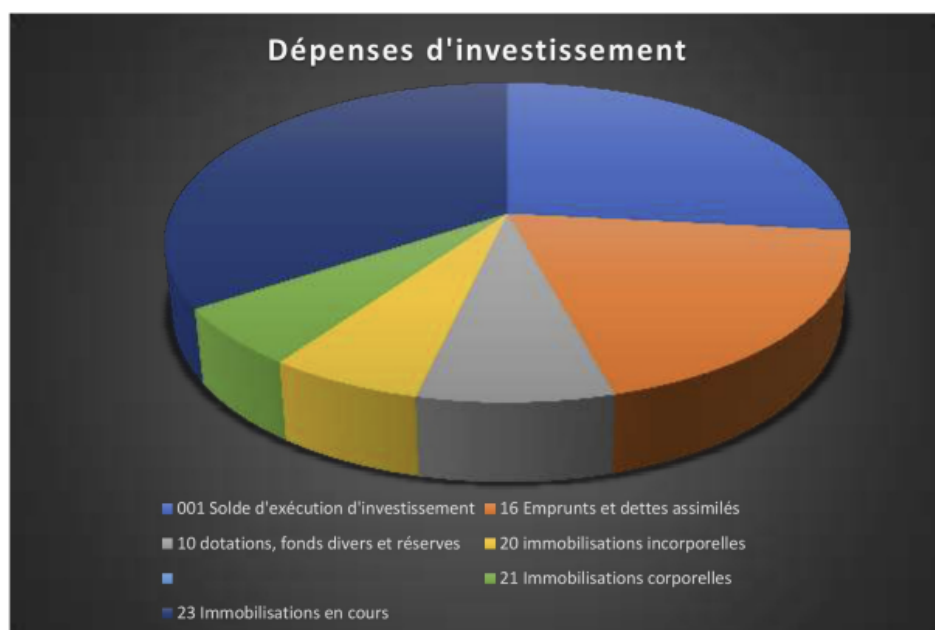


Recettes de fonctionnement

	(Montants en €)
002 Résultat d'exploitation reporté	40 292,80
013 Atténuations des charges	450,00
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	13 282,00
73 Impôts et taxes	223 826,00
74 Dotation, subventions et participations	49 397,00
75 Autres produits de gestion courante	10 400,00
77 Produits exceptionnels	17 184,38
Total	354 832,18

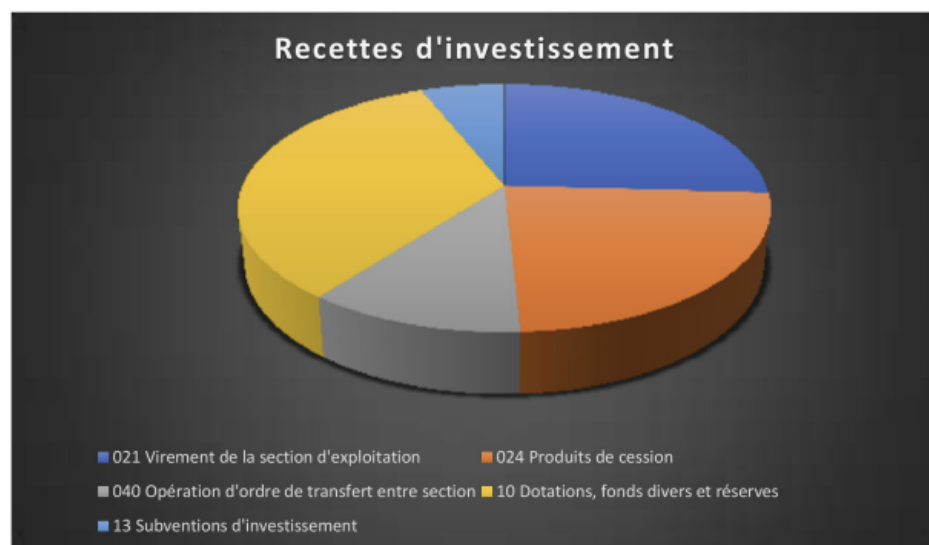


Dépenses d'investissement	
	(Montants en €)
001 Solde d'exécution d'investissement	14 315,41
16 Emprunts et dettes assimilés	10 214,67
10 dotations, fonds divers et réserves	4 201,07
20 immobilisations incorporelles	3 293,60
21 Immobilisations corporelles	3 164,76
23 Immobilisations en cours	18 421,78
Total	53 611,29



Recettes d'investissement

	(Montants en €)
021 Virement de la section d'exploitation	13 868,19
024 Produits de cession	12 501,00
040 Opération d'ordre de transfert entre section	6 005,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	17 997,10
13 Subventions d'investissement	3 240,00
Total	53 611,29



SUBVENTIONS

Société de chasse	400
Comité des Fêtes	300
AL Basket	200
Malissmiss	400
Coup d'theatre	200
Mesnac Rando	200
ADMR	450
AFM (Téléthon)	100
Resto du cœur	100
Divers	500



SUBVENTION LIGUE CONTRE LE CANCER DU SEIN



La vente des objets divers dans le cadre d'octobre rose 2022 a rapporté 340 euros qui ont été reversés à la ligue contre le cancer du sein.

TAXES

- TAXE FONCIERE (BATI) : 46 %
- TAXE FONCIERE (NON BATI) : 61.44%
- TAXE D'HABITATION : 11.34%



Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2023.

SIGNALISATION

Suite au passage du lieu dit "les fosses" en agglomération nous avons dû acheter la signalitique pour un coût de 2 164.76 euros

Un panneau "interdit aux poids lourds" va être installé rue des passeroses et rue du repos au bourg de Mesnac (près du cimetière)



HORAIRES D'EXTINCTION DES LAMPADAIRES



Du Lundi au Dimanche

- du 1er mai au 15 septembre
extinction des lumières
- du 16 septembre au 30 avril
extinction de 22h30 à 6h30

CHANGEMENT DE JOUR DE PRESENCE

A compter du 13 novembre 2023 les pizzaïolos de la cagouille vous accueilleront à Vignolles deux vendredis par mois.

Le 2ème et 4ème vendredi de chaque mois.

Ils seront donc présents le vendredi 24 novembre.

Pour les contacter 07.71.57.80.29 par sms jusqu' à 17h
appels à partir de 17h les jours de présence



CHANGEMENTS D'HORAIRES



BURIE



HORAIRES AUTOMNE HIVER (1er Octobre au 31 Mars)

Lundi	9h30 à 11h45	14h à 16h45
Mardi		14h à 16h45
Mercredi	9h30 à 11h45	14h à 16h45
Fermée le Jeudi		
Vendredi	9h30 à 11h45	14h à 16h45
Samedi	9h30 à 11h45	14h à 16h45
Fermée dimanche et jours fériés		

HORAIRES PRINTEMPS ETE (1er Avril au 30 Septembre)

Lundi	8h à 11h45	13h à 15h45
Mardi	8h à 11h45	13h à 15h45
Fermée le mercredi		
Jeudi	8h à 11h45	13h à 15h45
Vendredi	8h à 11h45	13h à 15h45
Samedi	8h à 11h45	13h à 15h45
Fermée dimanche et jours fériés		

COGNAC

HORAIRES INCHANGES

Lundi	9h à 12h / 14h à 18h
Mardi	9h à 12h / 14h à 18h
Mecredi	9h à 12h / 14h à 18h
Vendredi	9h à 12h / 14h à 18h
Samedi	9h à 12h / 14h à 18h
Dimanche	9h à 12h



Interdiction du brûlage des déchets verts ménagers en Charente

En application de l'arrêté préfectoral du 1er avril 2022 relatif à la prévention des incendies de plein air, le brûlage des déchets verts est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.

Les déchets de débroussaillage, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussailllements, etc....., qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises ou d'administrations sont considérés comme des déchets ménagers.

Leur brûlage est par conséquent interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente quelle que soit la période de l'année.

A l'inverse, les viticulteurs peuvent brûler les déchets de leurs vignes, après déclaration auprès de la mairie.





STOP AU BRUIT

Il est rappelé que tous types de bruits réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit (Tondeuse à gazon, tronçonneuse ...) de même, un aboiement continu, une mobylette qui pétarade sont autant de nuisances portant atteinte aux relations de voisinage.

Un arrêté préfectoral régit les plages horaires qu'il convient de respecter si vous devez occasionner des nuisances sonores :

- Les jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30
- Les samedis : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

N'hésitez pas à prévenir vos voisins si vous envisagez des festivités un peu bruyantes



Download from
Dreamstime.com
The content is provided as is. No warranty is given for the use of the content.



Afin de garder un bon esprit de voisinage et de trouver un compromis entre voisins, nous vous demandons d'informer vos voisins de leurs nuisances éventuelles à votre égard, avant d'envisager une plainte à la mairie.



HORAIRES D'EXTINCTION DES LAMPADAIRES



Du Lundi au Dimanche

- du 1er mai au 15 septembre
pas d'éclairage public
- du 16 septembre au 30 avril
extinction de 22h30 à 6h30

RAPPEL: CHANGEMENT DE JOUR DE PRESENCE

Depuis le 13 novembre 2023 les pizzaïolos de la Cagouille vous accueillent à Vignolles le 2ème et 4ème vendredi de chaque mois.

Pour les contacter 07.71.57.80.29 par sms jusqu' à 17h
appels à partir de 17h les jours de présence



NOUVELLE CARTE: LA CAGOUILLE

BASE TOMATE

Ø24cm/Ø31cm

LA MARGUERITE :
8 € / 10 €

MOZZARELLA, EMMENTAL

LA JAMBON DE PAYS :
11 € / 14.50 €

JAMBON DE PAYS, ROQUETTE,
PARMESAN

L'ANCHIS :
10 € / 13.50 €

ANCHOIS SALES, CAPRES

LA CHORIZO :
10 € / 14 €

CHORIZO, POIVRONS CUISINÉS

L'HAWAÏENNE :
10 € / 13.50 €

JAMBON BLANC, ANANAS

LA VÉGÉ :
10 € / 14 €

COURGETTE, POIVRONS, TOMATE
SÈCHÉES, FROMAGE AU CHOIX

LA POULET CHORIZO :
11 € / 15 €

POULET AU CURRY THAI ET LAIT DE
COCO, CHORIZO, POIVRONS, OIGNONS

TOUTES NOS PIZZAS SONT ÉLABORÉES

AVEC DE L'EMMENTAL, DE LA

MOZZARELLA, DES OLIVES ET DE

L'ORIGAN

SUPPLÉMENTS : ŒUF 1€

VIANDE, CHARCUTERIE, FROMAGE : PETITE 1€ GRANDE 2€

LEGUMES, CHAMPIGNONS : PETITE 0.50 € GRANDE 1€

BASE CRÈME

Ø24cm/Ø31cm

LA CHEVRETTE :
10 € / 13.50 €

CHÈVRE, MIEL, NOIX

LA CHÈVRE MIEL :
11 € / 15 €

CHÈVRE, MIEL LOCAL, JAMBON DE
PAYS OU LARDONS, NOIX

LA SAUMON :
11 € / 15 €

SAUMON FUMÉ, CAPRES, CRÈME À
L'ANETH,
GRAINES DE SÉSAMES

LA CAMEMBERT :
11 € / 15 €

POMME DE TERRE, LARDONS,
CAMEMBERT DE NORMANDIE

LA RACLETTE :
11 € / 15 €

POMME DE TERRE, FROMAGE À
RACLETTE, JAMBON
BLANC, SAUCCISSON À L'AIL

LA THAÏLANDAISE :
11 € / 15 €

POULETS CUISINÉS AU CURRY THAI
ET LAIT DE COCO, POIVRONS,
CACAHUÏETES CARAMELISÉES

LISTE DES ALLERGÈNES DISPONIBLE SUR DEMANDE.

BASE AU CHOIX

Ø24cm/Ø31cm

TOMATE
OU
CRÈME
OU
CRÈME À L'AIL

LA 4 SAISONS :
11 € / 15 €

JAMBON BLANC,
CHAMPIGNONS, CHÈVRE,
CŒURS
D'ARTICHAUT

LA BURGER :
11 € / 15 €

BEUF HACHÉ, OIGNONS,
CORNICHONS, SAUCE BURGER

LA REINE :
10 € / 13.50 €

JAMBON BLANC,
CHAMPIGNONS

LA FROMAGÈRE :
11 € / 15 €

1/3 REBLOCHON, 1/3
MAROILLES, 1/3 CAMEMBERT

LA 5 FROMAGES :
10.50 € / 14.50 €

REBLOCHON, CHÈVRE,
ROQUEFORT

LA CHOUPE :
11 € / 15 €

COURGETTES, PATATE
DOUCES, CHÈVRE, GRAINES DE
SÉSAME

LA BACON :
11 € / 15 €

BACON GRILLÉ, CHÈVRE, MIEL

LA PIZZA DU JOUR :
SUivant INSPIRATION, DÉTAILS SUR
INTERNET ET PAR TÉLÉPHONE

JAMBON, BOEUF, POULET D'ORIGINE FRANÇAISE

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE



Rappel : pour être électeur il faut remplir toutes les conditions suivantes

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour des élections
- Etre français ou membre de l'Union Européenne pour les élections Européennes ou municipales.
- Jouir de ses droits civiques

Le jeune qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans – si le jeune atteint 18 ans entre les deux tours d'une élection, il ne peut voter qu'au 2^{ème} tour.

Où s'inscrire :

- à la mairie de votre domicile ,ou par internet sur service-public.fr

Quand s'inscrire :

Il est possible de s'inscrire toute l'année, toutefois pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

- Au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin
- Mais dans certaines situations ce délai est allongé jusqu'au 10^{ème} jour précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Quelles pièces à fournir pour l'inscription :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

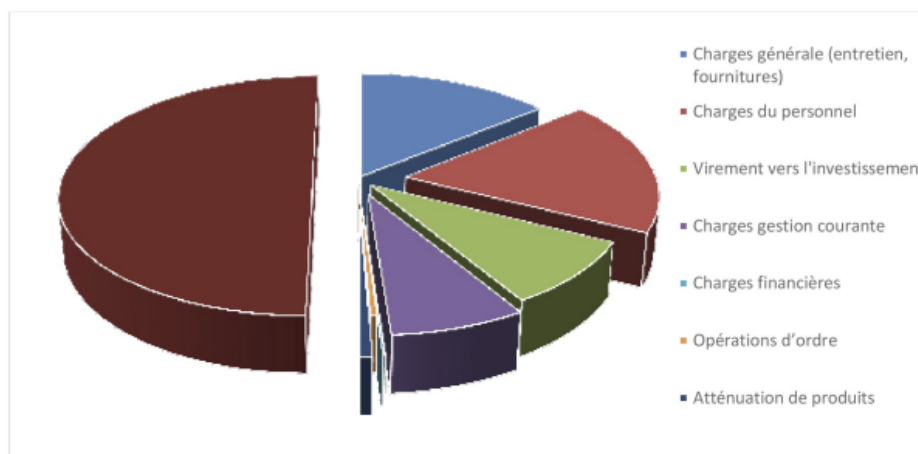
ELECTIONS EUROPEENNES : 9 juin 2024

BUDGET



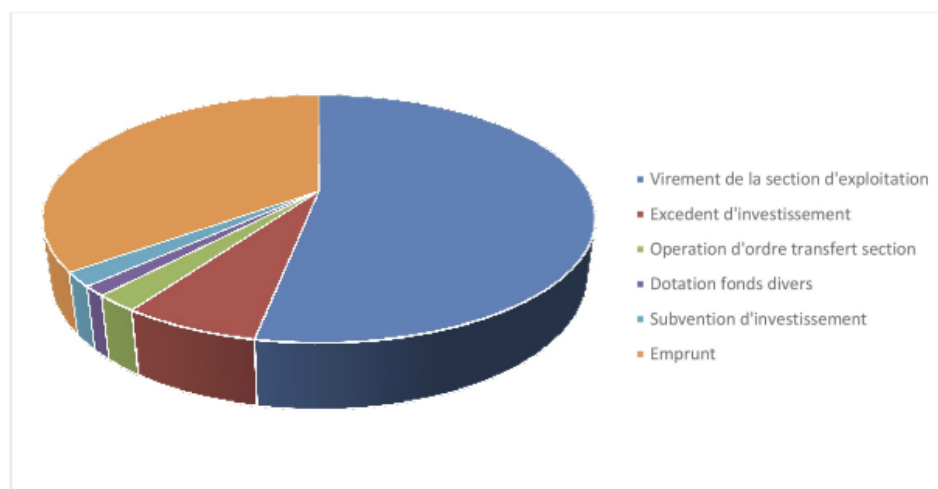
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	(Montants en €)
Charges générale (entretien, fournitures)	107 866,89
Charges du personnel	139 870,00
Virement vers l'investissement	67 729,08
Charges gestion courante	57 468,97
Charges financières	1 000,00
Opérations d'ordre	2 765,00
Atténuation de produits	5 200,00
Total	381 899,94



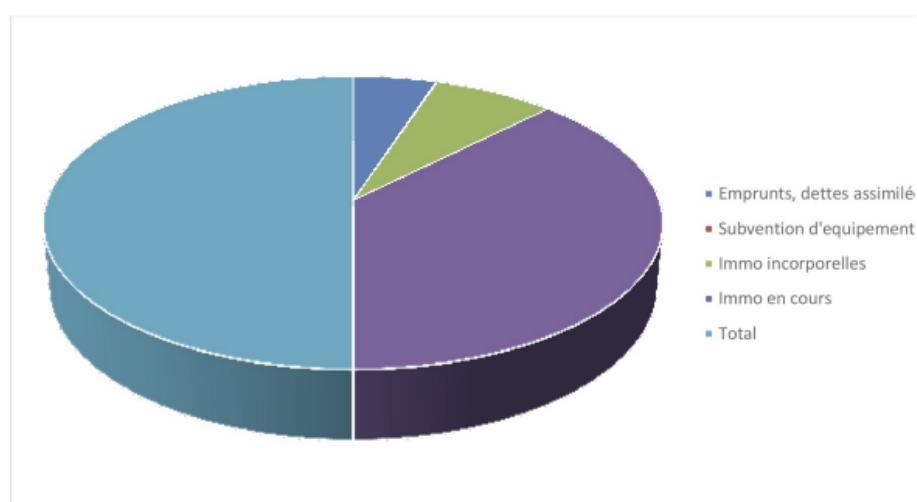
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	(Montants en €)
Excédent 2023 reporté	84 148,03
dotations subventions	40 651,89
Produits exceptionnels	181,02
Ventes de produits et prestations	15 296,00
Impôts et taxes	232 966,00
Reprises sur provisions	43,00
Autres produits de gestion courante	8 614,00
Total	381 899,94



DEPENSES D' INVESTISSEMENT

	(Montants en €)
Emprunts, dettes assimilées	12 865,00
Subvention d'equipement	158,00
Immo incorporelles	18 808,43
Immo en cours	96 000,00
Total	127 831,43



RECETTES D' INVESTISSEMENT

	(Montants en €)
Virement de la section d'exploitation	67 729,08
Excedent d'investissement	8 427,54
Operation d'ordre transfert section	2 765,00
Dotation fonds divers	1 578,81
Subvention d'investissement	2 331,00
Emprunt	45 000,00
Total	127 831,43

